



## Mise en jeu Garantie decennale

-----  
Par lucien04

Bonjour

Suite à une fuite de Velux dans un appartement loué j'ai fait appel à un artisan "compagnon du devoir" et spécialiste Velux. Il a détecté une "malfaçon" et a réparé en 04/2016 pour 1250? (avec Garantie Biennale et Garantie décennale). Le Velux a continué à fuir: cette fois il m'a dit que c'était dû à la toiture :il a réparé en 12/2017 pour 2310?. Le Velux a continué à fuir ;je l'en ai avisé par Mail le 27/10/2018 mais après de multiples relances téléphoniques et par mail( il me fait quantité de promesses qui ne sont jamais tenues:jeudi ou vendredi,sous huitaine,..etc)il n'est toujours pas venu depuis 3.5 mois..

La plaisanterie ayant assez duré je veux faire jouer une des 2 garanties:

1/ La Biennale mais le délai semble dépassé ?

2/Je penche plutôt pour la Décennale mais quelle est la procédure adaptée? (J'ai bien une protection juridique mais c'est toujours très long et je suis plutôt pressé car j'ai un locataire qui me relance)

Et s'il devait y avoir une expertise elle serait à la charge de qui?

merci